

Candidature de Paris à l'organisation
des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Considérant l'amour de Paris pour le sport, la passion des Parisiens pour la pratique sportive et l'histoire commune de Paris et de l'Olympisme ;

Considérant que Paris compte près de 700.000 pratiquants réguliers de sport, dont plus de 354.000 de licenciés sportifs dans 114 disciplines, plus de 3000 clubs répartis dans plus de 400 équipements et que plus de 400 Millions d'Euros seront investis dans les 5 prochaines années pour enrichir encore cette passion collective et la rendre plus inclusive et plus ouverte à tous ;

Considérant l'implantation actuelle de très nombreux clubs dans les arrondissements dont la mobilisation massive des pratiquants en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques constituerait un atout majeur pour la candidature de Paris ;

Considérant la qualité des infrastructures sportives de haut niveau dont Paris et la métropole bénéficient : Bercy Arena, Jean Bouin, Parc des Princes, Stade de France, Vélodrome de Saint Quentin, Grand Palais notamment ;

Considérant l'atout considérable que constituerait pour la pratique du sport de proximité la construction de nouveaux équipements ;

Considérant qu'il est de la vocation de Paris d'accueillir et de recevoir le monde et que les grands événements participent de cette vocation. C'est à ce titre que Paris recevra par exemple l'Euro 2016 de Football, Le Championnat du Monde de Handball en 2017, le Championnat du Monde de Hockey sur Glace en 2017, Les Gays Games et la RyderCup en 2018 ou encore la Coupe de Monde de Foot Féminin en 2019 ;

Considérant que ces grands événements sportifs quand ils sont construits avec les habitants et dans le souci de l'avenir laissent un héritage matériel et immatériel qui modèle nos sociétés pour plusieurs générations et constituent un accélérateur en terme de développement de notre territoire ;

Considérant que le 11 janvier dernier, les Parisiens, et plus largement les Français, ont adressé au Monde un message universaliste, l'envie d'affirmer des valeurs de solidarité, de liberté et de respect mutuel qui résonnent également dans les valeurs olympiques ;

Considérant qu'il subsiste toujours des fractures territoriales dans la Métropole qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques permettrait de résorber avec détermination ;

Considérant en particulier qu'il se trouve dans l'axe Paris - Seine-Saint-Denis l'énergie d'un territoire jeune et dynamique, symbole d'une ville et d'une métropole Monde ;

Considérant que cette jeunesse jouera un rôle moteur dans le développement de la Métropole et de la Région Capitale et qu'il s'agit donc au plus vite de l'impliquer, l'associer et lui permettre de bâtir notre futur, par exemple à l'occasion d'une candidature Olympique ;

Considérant que la candidature de Paris à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 permettrait d'impulser dans notre pays un message et une dynamique forte pour les futures générations en conjuguant les valeurs universelles de l'olympisme et les valeurs fondatrices de notre République ;

Considérant la nécessité de développer les pratiques sportives pour qu'elles soient accessibles à toutes et à tous ;

Considérant la mission confiée par l'Etat et le mouvement olympique français à Bernard Lapasset, Président du CFSI, de réaliser une étude d'opportunité concernant une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Considérant la méthode de concertation choisie par Bernard Lapasset d'associer le monde sportif et de nombreux acteurs institutionnels publics et privés au sein d'ateliers thématiques ;

Considérant que ces ateliers thématiques ont formulé des propositions s'articulant autour de trois grands axes : *Un projet pour une France ambitieuse, solidaire et enthousiaste ; un projet au service de la population, des territoires et de l'économie ; un projet participatif, responsable et ouvert sur le monde ;*

Considérant que l'étude s'est également attachée à définir, élaborer et évaluer des scénarios d'implantation des sites de compétition et d'entraînement ;

Considérant que le 7 novembre 2014, la Maire de Paris a rappelé le nécessaire respect du calendrier du mouvement sportif olympique et a formulé trois exigences essentielles pour une candidature de Paris : ***L'éthique et la transparence*** dans la façon dont on traite les dossiers des villes ; ***Un modèle économique nouveau*** : « Il n'est plus envisageable de répondre à une surenchère d'équipements dont nous n'avons pas besoin, de se retrouver dans une situation où l'économie des villes est fragilisée. Une candidature doit au contraire apporter du progrès et du développement économique, donc le modèle économique est quelque chose de crucial » ; ***Le caractère environnemental*** : « L'impact environnemental des Jeux doit être pris en considération comme une donnée à part entière. Ce seront des Jeux dans un monde qui est en crise et en mutation, qui connaît un défi climatique sans précédent. Alors que notre ville et notre pays auront la fierté d'accueillir la conférence sur le climat en 2015, l'exigence environnementale ne peut pas être traitée avec légèreté » ;

Considérant les enseignements tirés des candidatures précédentes et l'analyse fine des retombées des éditions précédentes ;

Considérant les 40 mesures adoptées par le CIO en décembre 2014 dans le cadre de l'agenda olympique 2020 pour des Jeux responsables, soutenables et durables ;

Considérant la remise du rapport par le mouvement sportif olympique français à la Maire de Paris le 12 février dernier ; que le rapport a précisé les conditions d'une candidature, expertisé les coûts et les investissements nécessaires, posé des exigences environnementales et durables ;

Considérant les avis favorables recueillis à l'occasion d'une présentation de l'étude d'opportunité aux maires d'arrondissement et aux présidents de groupe du conseil de paris le

12 février, aux acteurs de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France le 13 février et aux décideurs économiques publics et privés le 19 mars 2015 ;

Considérant la nécessaire adhésion et mobilisation des Parisiens, des Franciliens et de l'ensemble des Français avec une attention toute particulière en faveur de la jeunesse ;

Considérant l'importance de la mobilisation des clubs de proximité pour mobiliser leurs licenciés ;

Considérant que l'organisation des Jeux 2024 constituerait une opportunité exceptionnelle en termes de développement de nos infrastructures et de développement de nos territoires notamment en termes économiques, touristiques et urbanistiques ;

Considérant qu'un investissement rapide et important à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques permettrait d'accélérer significativement l'aménagement des territoires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en matière d'emploi, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de lutte contre la pollution, de transport et de logement ;

Considérant la possibilité d'organiser un plan spécifique durant les quatre ans de l'olympiade à destination des écoles, collèges, lycées, universités pour développer l'éducation physique et sportive et l'accès de toutes et tous au sport ;

Considérant qu'une candidature réussie nécessite de libérer toutes les énergies de la Métropole du Grand Paris, du pays et de sa capitale pour un projet de société commun qui dessine un nouvel horizon sans relégation de territoires ;

Considérant la démarche de la Maire de Paris auprès du Président de la République visant à lui soumettre les conditions et garanties à rassembler pour une candidature réussie à l'organisation des Jeux 2024 telles que la nécessité de conforter le mouvement sportif comme leader de la candidature, de bâtir une gouvernance resserrée et de garantir à la Ville de Paris les moyens nécessaires au respect de ses engagements municipaux ;

Considérant les expressions favorables à une candidature qui se sont exprimées lors du Conseil de Paris de mars 2015 ;

En conséquence, et sur proposition de la Maire de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris décide :

- De s'engager pleinement en faveur d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- De soutenir le mouvement sportif et les athlètes comme chef de file de cette candidature ;
- De participer à cet effet et jusqu'à l'été 2015 aux travaux d'approfondissement du projet au sein d'une association dédiée, présidée par Bernard Lapasset et réunissant l'Etat, la Ville de Paris et la Région Ile de France ;
- De veiller à la bonne coordination des trois institutions publiques pour mettre en œuvre des outils et dispositifs de concertation à l'échelle parisienne, métropolitaine et nationale afin d'associer les citoyens à l'élaboration du projet et à sa promotion ;

- D'agir pour que le projet réponde aux besoins des populations locales et au développement du sport pour toutes et tous et pour que le financement de la candidature ne se fasse pas au détriment des politiques municipales ;
- D'assurer une concertation exemplaire et ambitieuse avec les habitants et la société civile et économique, du dépôt de la candidature à l'éventuelle organisation des Jeux, et en particulier de prévoir au cours des six prochains mois à Paris des réunions publiques et un site dédié à la participation des citoyens et de soutenir les initiatives que prendront les arrondissements.